

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS
Société Anonyme au capital de 14.004.292,50 €uros
Siège social : 14 rue d'Antin - 75002 PARIS
393 010 467 R.C.S. Paris

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE
ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE) DU 18 AVRIL 2013**

Assemblée générale ordinaire

- Présentation de l'exercice clos le 31 octobre 2012 et marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice 2012-2013 ;
- Présentation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la Société et sur l'activité et la situation du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ;
- Présentation du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les travaux du Conseil d'Administration, les procédures internes et la gestion des risques pour l'exercice clos le 31 octobre 2012 ;
- Présentation des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ;
- Présentation du rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-35 dernier alinéa du Code de commerce sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière ;
- Approbation des comptes sociaux et opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2012 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 31 octobre 2012 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Ratification de la convention de services signée avec VERNEUIL ET ASSOCIES et autorisée a posteriori par le Conseil d'Administration ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de :
 - Pascal PESSIOT
 - Maurice BIR
 - VERNEUIL PARTICIPATIONS
 - Daniel REYNE
 - Isabelle BERNARD DELORE
 - Carlos UBACH
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes titulaire de SYNERGIE AUDIT ;
- Remplacement de Monsieur Jean PETIT aux fonctions de Commissaire aux Comptes par Monsieur Yvan CORBIC ;
- Ratification du transfert du siège social ;
- Rachat par la société de ses propres actions par délégation de compétence au Conseil d'Administration en vue de procéder, en application de l'article L225-209 du Code de commerce ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Assemblée générale extraordinaire

- Modification de l'âge limite des administrateurs ;
- Rectification de l'article 12 des statuts qui, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011, n'a pas été mis à jour des modifications prévues par la résolution n° 14 de ladite assemblée, en conséquence de la suppression du droit de vote double ;
- Modification de l'article 15 des statuts relatif aux délibérations du Conseil d'Administration ;
- Modification éventuelle des articles des statuts qui ne seraient pas conformes aux dispositions légales ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- Délégation au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres faisant l'objet d'une augmentation de capital;
- Délégation au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital par voie d'émission d'actions réservées aux salariés ;
- Augmentation du capital d'une somme de 38.193.525 € pour le porter de 14.004.292,50 € à 52.197.817,50 € par incorporation à due concurrence de la prime d'émission et élévation de la valeur nominale de chaque actions qui sera portée de 2,75 € à 10,25 € ;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts ;
- Réduction du capital d'une somme de 38.193.525 € pour le ramener de 52.197.817,50 € à 14.004.292,50 € par imputation sur le report à nouveau et par voie de réduction de la valeur nominale des actions de 10,25 € à 2,75 € ;
- Modification des articles 6 et 7 des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.